

Délibération n° 15/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD****DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	9
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	10
NOMBRE DE PROCURATIONS	1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre septembre, à onze heures trente.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 août 2024

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, TRUILLET Florence, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard,

Membres nommés présents : Madame SERRANO Bégonia, Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames DALLONGEVILLE Danièle, SERIO Isabelle, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle,

Procurations : Madame SANTACRUZ Sandrine pour madame CHARRIERE Elisabeth

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

Objet : Signature d'une convention d'occupation temporaire avec le Conseil Départemental

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'occupation temporaire avec les services sociaux du Département afin de réaliser leurs missions, à savoir assurer des permanences sociales selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire avec le Conseil Départemental du Gard.

Le Président,
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le